



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 21/03/2026

**OBJET : Désignation de délégués au sein des structures intercommunales : Syndicat de Rivière Basse Azergues**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 28**

**Nombre d'exprimés : 29**

**Date convocation : 17/03/2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-et-un mars deux mille vingt-six à neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Liliane BLAISE, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Emmanuelle SCHARFF, Xavier FELIX, Linda BEGGUI, Philippe GERARDIN, Karim MOYENIN OUARDI, Christophe MONTANTEME, Virginie ETOURNEAU, Pierre REBUT, Elodie BENAULT, Carine RANSEAU, Gilles DESCHAMPS-LAMARCHE, Marie-Pierre PELISSE, Eric FRÉBET, Roseline MHARI AGOURRAME, William FOULETIER, Elodie TEILLERE, Marlène CHAUTAIN, Denis CADORET, François GONDELMANN, Agata FIORENZA, Nils MOULIN, Mylène DELEGLISE

Procurations :

Violette DECHANET donne pouvoir à Emmanuelle SCHARFF

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à ses statuts modifiés par arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2021, le SRBA regroupe les communes d'Ambérieux d'Azergues, Anse, Chazay d'Azergues, Les Chères, Civrieux d'Azergues, Lozanne, Lucenay, Marcilly d'Azergues, Morancé.

Le syndicat est habilité à exercer, à la demande de ses membres, la compétence suivante :

- La valorisation paysagère et touristique de l'Azergues et de ses milieux aquatiques associés en dehors des traversées urbaines
- Les études et travaux permettant de valoriser et préserver le petit patrimoine lié à l'eau
- La dératisation, et de façon générale, la lutte contre les espèces animales indésirables proliférant en bord d'Azergues et dans ses biefs
- Le curage des fossés cadastrés implantés dans le lit majeur de l'Azergues

Le Comité syndical est composé de **deux délégués** par commune



**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité des votants**

**1°) DECIDE** de ne pas procéder à la désignation des délégués par scrutin secret, par dérogation au 1<sup>er</sup> alinéa du I de l'article L5211-7 du CGCT

**2°) DESIGNE** M Luc FERJULE et M Denis CADORET représentants de la commune de Anse au sein du Syndicat de Rivière Basse Azergues pour la durée du mandat

**Le Maire,  
Daniel POMERET**

**Le secrétaire  
Jean-Luc LAFOND**